

Numéro de
Résolution

Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 2 septembre 2025 au centre communautaire d'Ulverton situé au 155, route 143 de la Municipalité d'Ulverton, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Mme Joëlle Hénault
Mme Marie Gervais
Mme Suzanne Serhan

M. Karl Lindsay
M. Claude Lefebvre
Siège 6 - Vacant

Rés. 2025-09-149

1. Ouverture de l'assemblée

Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par *Marie Gervais*.

Adoptée

Rés. 2025-09-150

2. Adoption de l'ordre du jour

Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil ;

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par *Joëlle Hénault*
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour avec ses ajouts.

Adoptée

Rés. 2025-09-151

3. Adoption du procès-verbal du 11 août 2025

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par *Marie Gervais*
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

Adoptée

4. Correspondance

La liste de la correspondance reçue pour la période du 12 août au 2 septembre 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

6. FINANCE	<p>5. Rapport de la mairesse, de la directrice générale et des comités</p> <p>Période de question des conseillers sur les différents rapports.</p>
Rés. 2025-09-152	<p>6.1 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs</p> <p>La directrice générale, greffière-trésorière procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs du mois d'août 2025, conformément à l'article 961.1 du Code Municipal. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2024-05 totalisent 227,50 \$.</p> <p>6.2 Autorisation des comptes du 12 août au 2 septembre 2025</p> <p>Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer au montant de 29 482,83 \$, des salaires émis au montant de 11 244,96 \$ et des paiements émis au montant de 5 682,89 \$, à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 46 410,68 \$;</p> <p>Il est proposé par <i>Suzanne Serhan</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer et accepte les paiement des salaires et des chèques déjà émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 12 août au 2 septembre 2025.</p> <p>Je, soussignée, Vicki Turgeon, certifie que la Municipalité d'Ulverton possède les fonds nécessaires pour les paiements ci-haut mentionnés.</p> <p>_____ Vicki Turgeon, Directrice générale et greffière-trésorière</p>
7. URBANISME	<p>7.1 Permis émis depuis le 12 août 2025 : 0</p> <p>8. Première période de questions ou varia : 15 minutes</p>
9. ADMINISTRATION	<p>9.1 Moulin à laine d'Ulverton - Demande d'appui au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Entériner l'appui de la Municipalité</p> <p>Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal entérine l'appui de la municipalité d'Ulverton pour la demande de financement au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés faite par le moulin à laine auprès du PNHA.</p> <p>Adoptée</p>

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

Rés. 2025-09-154	<p><u>9.2 Moulin à laine d'Ulverton – Demande d'appui au Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti (PEP) – Entériner l'appui de la Municipalité</u></p> <p>Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal entérine l'appui de la municipalité d'Ulverton pour la demande de financement au Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti faite par le moulin à laine auprès du PEP.</p> <p>Adoptée</p>
Rés. 2025-09-155	<p><u>9.3 Société protectrice des animaux de Drummondville (SPAD) – Signature du contrat pour les années 2026-27-28-29-30</u></p> <p>Considérant que nous avons déjà une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville, qu'elle prend en charge les chiens et chats errants et assure le suivi ;</p> <p>Considérant que la SPAD propose un contrat de cinq ans comportant une augmentation progressive du contrat jusqu'à l'obtention 8,00 \$ / citoyen pour les municipalités qui prennent en charge la gestion des licences ;</p> <p>Considérant que pour l'année 2026 le taux sera de 6,60 \$ / citoyen, qu'en 2027 le taux augmentera à 7,25 \$, en 2028 à 7,50 \$, en 2029 à 7,75 \$, pour atteindre 8,00 \$ / citoyen pour 2030 ;</p> <p>Considérant que la municipalité d'Ulverton prend en charge l'émission des licences et des médaillons de chien ;</p> <p>Il est proposé par <i>Suzanne Serhan</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal autorise Mme Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité d'Ulverton le contrat de cinq ans avec la SPAD, pour la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030, au coût initial de 6,60 \$ / citoyen.</p> <p>Adoptée</p>
Rés. 2025-09-156	<p><u>9.4 Cain Lamarre – Renouvellement de contrat – Mandat général / Services de consultation sans banque d'heures pour l'année 2026</u></p> <p>Il est proposé par <i>Marie Gervais</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal autorise la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.</p> <p>Adoptée</p>
Rés. 2025-09-157	<p><u>9.5 ADMQ – Inscription à la formation sur l'intelligence artificielle</u></p> <p>Il est proposé par <i>Joëlle Hénault</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal autorise la directrice générale à s'inscrire à la formation en ligne offerte par l'ADMQ sur l'intelligence artificielle, pour un montant de 175 \$ avant taxes.</p> <p>Adoptée</p>

Numéro de Résolution	Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton	
-------------------------	--	--

Rés. 2025-09-158	<p><u>9.6 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Demande de subvention 2025-2026 – Phase 3 « Sagesse numérique »</u></p> <p>Considérant que la municipalité d'Ulverton désire favoriser le vieillissement en santé en luttant contre l'isolement social tout en continuant à appuyer la littératie numérique des aînés ;</p> <p>Considérant que la réponse au projet « Sagesse numérique, brisons l'isolement » et « Sagesse numérique, tissons des liens ! » ont été grandement favorable et que la municipalité désire ajouter une phase 3, intitulé « Sagesse numérique » ;</p> <p>Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande de financement pour le projet « Sagesse numérique » ;</p> <p>Et mandate Mme Lynda Tétreault, mairesse, à signer les documents pertinents à la demande pour et au nom de la Municipalité d'Ulverton.</p> <p>Adoptée</p>
Rés. 2025-09-159	<p><u>9.7 St-Francis Valley Plowmen's Association – Demande de commandite 2025</u></p> <p>Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal autorise un don d'un montant de 50 \$ pour l'année 2025.</p> <p>Adoptée</p>
Rés. 2025-09-160	<p><u>9.8 Entretien de la fournaise au propane – Demande de prix</u></p> <p>Il est proposé par <i>Joëlle Hénault</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander un prix à au moins deux fournisseurs pour l'entretien de la fournaise du centre communautaire et d'en octroyer le contrat.</p> <p>Adoptée</p>
<hr/> 10. VOIRIE <hr/>	
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE <hr/>	
12. AFFAIRES NOUVELLES <hr/>	
Rés. 2025-09-161	<p><u>12.1 Proclamation des journées de la culture</u></p> <p>Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité d'Ulverton et de la qualité de vie de ses citoyens ;</p> <p>Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;</p> <p>Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;</p>

<p>Numéro de Résolution</p>	<p>Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton</p>	
---------------------------------	---	--

	<p>Considérant que la municipalité d'Ulverton a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;</p> <p>Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, <i>Les Journées nationales de la culture</i>, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;</p> <p>Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;</p> <p>Il est proposé par <i>Marie Gervais</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que la municipalité d'Ulverton, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame <i>Journées de la culture</i> le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.</p> <p>Adoptée</p>
<p>Rés. 2025-09-162</p>	<p><u>12.2 Entériner l'octroi de contrat – EXP, contrôle qualitatif – Rechargement granulaire du chemin Lasalle et de la Montée Bédard</u></p> <p>Considérant que la municipalité procèdera au rechargement granulaire du chemin Lasalle et de la Montée Bédard ;</p> <p>Considérant que la municipalité doit procéder au contrôle qualitatif de la compaction granulaire sur ces deux chemins ;</p> <p>Considérant que les travaux débutent le 8 septembre prochain et que le contrôle qualitatif doit être réalisée par une firme externe ;</p> <p>Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal entérine l'octroi du contrat à EXP pour le contrôle qualitatif du rechargement granulaire du chemin Lasalle et de la Montée Bédard, et ce, pour un montant de l'ordre de 1 670,00 \$ avant taxes.</p> <p>Adoptée</p>
<p>Rés. 2025-09-163</p>	<p><u>12.3 Octroi de contrat – EXP – Plans et devis – Installation d'un ponceau sur le chemin Roger</u></p> <p>Considérant que la municipalité a reçu deux (2) offres de services pour la préparation de plans et devis pour l'installation d'un ponceau sur le chemin Roger ;</p> <p>Considérant que la Firme EXP a le plus bas prix conforme ;</p> <p>Il est proposé par <i>Claude Lefebvre</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal octroi le contrat à EXP pour la préparation de plans et devis pour l'installation d'un ponceau sur le chemin Roger, incluant la rédaction du devis et l'analyse des soumissions reçues pour un montant de 11 980,00 \$, avant taxes ;</p> <p>Adoptée</p>

Numéro de
Résolution

Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton



Rés. 2025-09-164

12.4 Richmond – Contrôleurs routiers – Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec – Demande d'appui

Considérant que la Ville de Richmond a fait parvenir la résolution 2025-08-11-34, adoptée lors de l'assemblée régulière du conseil de Ville, tenue le 11 août 2025, demandant l'appui des municipalités du Québec ;

Considérant que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

Considérant que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

Considérant que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

Considérant que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

Considérant que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

Considérant que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

Il est proposé par *Karl Lindsay*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois ;

Que cette résolution soit transmise :

- au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- au bureau du premier ministre du Québec ;
- à la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Adoptée

13. Deuxième période de Questions

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

14. Levée de la séance

<p>Numéro de Résolution</p>	<p>Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton</p>	
---------------------------------	---	--

Rés. 2025-09-165

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par *Claude Lefebvre* que la séance soit levée à 19 h 17. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 29 septembre 2025.

Adoptée

LYNDA TÉTREULT
MAIRESSE

VICKI TURGEON, D.M.A.
DIRECTRICE GÉNÉRALE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 2e jour du mois de septembre 2025.

LYNDA TÉTREULT
MAIRESSE